



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Commerçants et industriels : cotisations

Question écrite n° 5754

## Texte de la question

Mme Yann Piat attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur l'utilité d'une harmonisation entre les régimes d'assurance vieillesse des commerçants-artisans et des professions libérales. En effet, alors que les professions libérales sont susceptibles d'être exonérées de cotisation auprès des caisses de retraite pour insuffisances de revenus, il paraît surprenant que les commerçants qui rencontrent de réelles difficultés financières soient tenus d'honorer le paiement de leurs cotisations. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Piat Yann](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5754

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 septembre 1993, page 2987